

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190620-D_20190620_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Date de convocation : 11 juin 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bruno LESAIGE, M. Bernard DAUGAN, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Marie-France AQUET.

Secrétaire de séance : M. Joël LORAND.

2019-06-11/01 – SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATION ORAYAME

Monsieur le Maire expose la demande de l'association ORAYAME. Cette association, dont l'une des activités est d'enseigner la pratique du Yoga, a besoin d'une salle afin de pouvoir recevoir les adhérents pour l'apprentissage du Yoga.

Cet enseignement se fait sur l'année scolaire (de septembre à juin), le nombre de séances par saison est de 60, à raison de deux cours par semaine en dehors des vacances scolaires. L'espace nécessaire est de 60 m² minimum, la salle doit être chauffée.

Monsieur le Maire propose d'aider cette association en lui accordant l'utilisation de la salle polyvalente moyennant une redevance de 12 euros par séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE la demande de l'association ORAYAME, moyennant la redevance de 720 € (cent-vingt euros)
- AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire pour son exécution.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

